

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 17 février 2026

L'An deux mil vingt-six le dix sept février, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 12 février 2026

Présents : Mmes Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guilooy

Secrétaire : M. Leroy Battu

N°12-2026-1702-1	DONATION DE BIENS ET MATERIELS, PRESENT DANS LA COLLECTION DU MUSEE DE MACHINERIE AGRICOLE, DE LA FAMILLE COTINAT A LA COMMUNE DE PRISSAC	Approuvé à l'unanimité
N°13-2026-1702-2	BUREAU D'ETUDE RETENU POUR LA REALISATION DE L'ETUDE PREALABLE POUR LA TRANSFORMATION DU SITE DES 3 MUSEES DE PRISSAC EN TIERS LIEU DES TRANSITIONS ET SUBVENTION DU PNR DE LA BRENNE ACCORDE POUR CETTE ETUDE.	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Gilles TOUZET

Secrétaire de séance
Christophe Leroy-Battu



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Leroy-Battu', written in a stylized, cursive manner.

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 10
Présents : 8
Absents : 2

L'An deux mil vingt-six le dix sept février, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 12 février 2026

Présents : Mmes Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy Battu, Montiége, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guilooy

Secrétaire : M. Leroy Battu

DELIBERATION N°12-2026-1702-1

Objet : Donation de biens et matériels, présent dans la collection du musée de machinerie agricole, de la famille Cotinat à la commune de Prissac

Le Maire informe le conseil municipal que la collection présente actuellement au musée du machinisme agricole est composé de biens et matériels appartenant à la famille Cotinat, Mme Christiane Blot veuve de M. Pierre COTINAT (fondateur du musée) et son fils Jean-Luc Cotinat.

Aujourd'hui la famille Cotinat est d'accord pour faire donation à la commune de Prissac des biens et matériels présent déjà au musée.

Un expert mandaté par Maître Guilbaud, notaire à St Benoit du Sault, est venu faire l'inventaire des biens et matériels donnés par la famille Cotinat à la commune de Prissac. La valeur de ces biens a été estimé par l'expert à 61 210 €.

Les frais d'enregistrement de cet acte notarié, estimé à 1 800 € et d'expertise 600 € TTC seront à la charge de la commune de Prissac.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Autorise le Maire à signer auprès du notaire Maître Guilbaud l'acte de donation avec la Famille Cotinat et tout autres documents concernant cette affaire.
- Autorise le maire à mandater l'ensemble des frais concernant cette affaire, frais d'enregistrement de cet acte notarié, estimé à 1800 €, frais d'expertise 600 € TTC et autres.

Fait à Prissac, le 18/02/2026

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
Christophe LEROY-BATTU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication,
Transmis à la sous-préfecture le
Publié, affiché ou notifié le

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20 FEV. 2026

ID : 036-213601685-20260217-12_2026_1702_1-DE

S'LO

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

Nombre de conseillers municipaux : 10
Présents : 8
Absents : 2

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20 FEV. 2026 

ID : 036-213601685-20260217-13_2026_17_2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-six le dix sept février, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 12 février 2026

Présents : Mmes Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mme Guilooy
Secrétaire : M. Leroy Battu

DELIBERATION N°13-2026-1702-2

Objet : Bureau d'étude retenu pour la réalisation de l'étude préalable pour la transformation du site des 3 musées de Prissac en tiers lieu des transitions et subvention du PNR de la Brenne accordé pour cette étude.

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis juillet 2025, la commune de Prissac et le Parc naturel régional de la Brenne sont engagés dans une réflexion sur le devenir des 3 musées de Prissac.

Sur la commune de Prissac, la mise à disposition d'un site de plus de 5 ha autour du musée du machinisme agricole permet de créer un pôle expérimental pour une agriculture résiliente et d'engager une approche multi-partenariale pour une valorisation optimale des ressources locales.

3 axes se profilent : développement de la filière chanvre, création d'une pépinière expérimentale locale et réflexion au sujet du bâtiment des 3 musées.

En décembre 2025, la commune de Prissac a lancé une consultation de bureaux d'études pour ce projet. Les offres sont parvenues en mairie : le maire présente les offres satisfaisant la demande et proposant globalement les mêmes prestations :

- Agence Bientôt : 21 450 € HT + options 2 612.50 € HT = 24 062.50 € HT // 25 740 € TTC + options 3 135 € TTC = 28 875 € TTC
- Hu.Te Architecture/CP Economie : 25 400 € HT // 30 480 € TTC
- LAB'o 52/Crescendo/Éric Verrier : 44 100 € HT // 52 920 € TTC

Le Maire précise que la participation du Parc naturel régional de la Brenne, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, pourrait être au maximum de 7 500 € sur l'offre de LAB'o 52, et de 5 000 € sur les 2 autres offres. Le financement porte essentiellement sur la partie « concertation », mais rien n'est prévu pour le financement des études sur le devenir du bâtiment.

A ce stade, on n'a aucune visibilité sur le montant total du projet, aménagement du musée inclus. Pour bénéficier du financement de la Banque des territoires, le projet doit être déposé au plus tôt, et en tout état de cause, avant juin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Retient pour la réalisation de cette étude préalable l'offre du bureau d'études « Agence Bientôt pour un montant de 24 062.50 € (avec options à 2 612.50 € HT) // 28 875 € TTC (avec option à 3 135 € TTC).
- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'étude retenu et tous autres documents concernant cette affaire.

Fait à Prissac, le 18/02/2026

Le Maire
Gilles TOUZET

Secrétaire de séance
Christophe LEROY-BATTU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication,
Transmis à la sous-préfecture le
Publié, affiché ou notifié le

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 20 FEV. 2026 

ID : 036-213601685-20260217-13_2026_17_2-DE